

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 juillet 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-INSTIT-88

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 21/07/2023

Date de transmission : 21/07/2023

Date de réception rectorat : 21/07/2023

APPROUVANT L'ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES STATUTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le Code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne issue des modifications adoptées au Conseil d'administration en date du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Considérant que suite à l'élection de Monsieur Simon GILBERT en tant que Vice-Président du Conseil d'administration à compter du 02 juin 2023, un siège au sein de la Commission des statuts est devenu vacant, ce dernier en étant à présent membre de droit ;

Considérant qu'un appel à candidatures a été lancé du 22 juin 2023 au 28 juin 2023 pour compléter la composition des membres de la commission des statuts ;

Considérant que les statuts et le règlement intérieur susvisés de l'Université instituent une commission des statuts dont l'objet est d'examiner les projets d'élaboration et de modification des règles statutaires dont l'adoption relève de la compétence du Conseil d'administration de l'établissement ;

Considérant que toute intéressée et tout intéressé, pourvu qu'elle ou il soit membre de l'Université, peut présenter sa candidature auprès du Président de l'Université ;

Considérant que le Conseil d'administration valide une liste établie à partir des candidatures reçues ;

Considérant que la Commission des statuts du Conseil d'administration est composée de 21 membres siégeant avec voix délibérative, respectant la composition suivante : douze représentantes ou représentants parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs ; cinq représentantes ou représentants parmi les personnels BIATSS et trois représentantes ou représentants titulaires parmi les usagers et trois représentantes ou représentants suppléants parmi les usagers ;

Considérant que la présidence de cette commission est désignée par le Président de l'Université parmi les membres élus de cette commission.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 juillet 2023

Considérant que la composition suivante est proposée à la validation du Conseil d'administration par le Président Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé ;

<p style="font-size: 2em; color: red; margin: 0;">12</p> <p>représentantes ou représentants parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs</p>	M.	Jean-Félix	DURASTANTI
	MME	Laure	GARRIGUE ANTAR
	M.	Noé	WAGENER
	M.	Roberto	POMA
	M.	Thibault	LEMAIRE
	MME	Sylvie	CONDON
	MME	Sylvie	CIABRINI
	M.	Rejeb	HADJI
	M.	Guillaume	CHAUVEL
	M.	Hugo-Bernard	POUILLAUDE
	M.	Ugo	BALLENGHEIN
	M.	Jean-Marc	LEBLANC

<p style="font-size: 2em; color: red; margin: 0;">5</p> <p>représentantes ou représentants parmi les BIATSS</p>	MME	Corinne	SABLJAK
	MME	Dominique	TOUIOUINE
	MME	Murielle	FLEURY
	MME	Sandrine	ANCONETTI
	MME	Yvette	NGEA EDWARDS

<p style="font-size: 2em; color: red; margin: 0;">6</p> <p>représentantes ou représentants parmi les usagers dont 3 sont titulaires et 3 suppléants.</p>	MME	Caroline	NGUYEN (T)
	MME	Irem	YILMAZ (S)
	M.	Hagheghe	MOHAMMADREZA (T)
	MME	Valentina	GAJIC (S)
	M.	Mickael	VILAS BOAS (T)
	MME	Thanh Thuy	NGUYEN (S)

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, approuve :

ARTICLE 1 :

L'actualisation de la composition de la Commission des statuts du Conseil d'administration selon la liste établie par le Président de l'Université, Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé susvisée.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 juillet 2023

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 07 juillet 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**Nombre de membres participant à la
délibération : 29**

Pour : 24

Contre : 4

Abstention : 1

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.